

-
**Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie
Paris-Rungis et de son quartier**

Séance du Comité Syndical du 25 juin 2024

Date de convocation : 17 juin 2024

Délibération n°2024-08

Objet : Approbation du compte administratif 2023

Le 25 juin 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, réuni à Chevilly-Larue et en visio conférence, sous la présidence de M. Bruno MARCILLAUD, son Président.

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 28

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 2

Présents : Jean-Daniel AMSLER, Véronique BASTIDE, Vincent BEDU, Régine BOIVIN, Murielle BOURREAU, Antoine BRUNO, Stéphanie DAUMIN, Hélène DE COMARMOND, Richard DELL'AGNOLA, Ségolène DE LARMINAT, Bruno HELIN, Patrick LEROY, Antoine MORELLI, Nicolas TRYZNA, Bruno MARCILLAUD,

Pouvoir de Sabine PATOUX à Jean-Daniel AMSLER

Pouvoir de Michel LEPRETRE à Stéphanie DAUMIN

Le quorum étant atteint,

M. Nicolas TRYZNA a été désigné secrétaire de séance ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.5111-1 et L.5722-1,

Vu l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier,

Vu le compte de gestion 2023 présenté par la Trésorière d'Orly,

Vu les statuts du Syndicat et notamment l'article 7-3,

Ayant entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

VOTE

DECIDE A L'UNANIMITE

Article unique :

Arrête les résultats de l'année 2023 de la manière suivante :

- Section d'investissement
 - Recettes : 7 815 488,50 €
 - Dépenses : 11 099 978,48 €Soit un déficit de : 3 284 489,98 € (001)

- Section de fonctionnement
 - Recettes : 510 934,94 €
 - Dépenses : 543 396,20 €Soit un déficit de : 32 461,26 € (002)

Le résultat 2023 en investissement est un déficit de : 3 284 489,98 €

Au résultat d'investissement, il faut ajouter les résultats de l'année 2022 qui présentaient un excédent de **10 125 397,02€**.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 en investissement est donc de + 6 840 907,04 € avant RAR

A ce résultat, il faut retrancher les restes à réaliser 2023 soit 440 203,77 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 après RAR en investissement est donc de + 6 400 703,27€

Le résultat 2023 en fonctionnement est un déficit de : - 32 461,26€

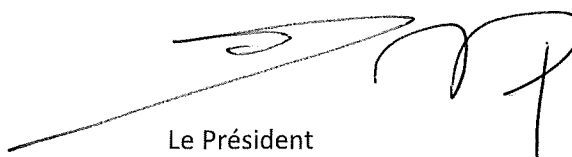
Au résultat de fonctionnement, il faut ajouter les résultats de l'année 2022 qui présentaient un excédent de 82 691,35 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 en fonctionnement est donc un excédent de : 50 230,09 €.

Le résultat global de clôture présente donc un excédent de + **6 891 137,13 € avant les RAR**

et de 6 450 933,36€ après les RAR.

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme



Le Président
Par délégation,